



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Luxembourg, le 23 décembre 2022

Circulaire aux administrations communales

N°11/2022

Objet : Compte de l'exercice 2020

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous prie de trouver ci-joint le compte du SYVICOL de l'exercice 2020, dûment arrêté par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 30 novembre 2022.

L'article susmentionné dispose que l'envoi du compte doit être accompagné d'un rapport sur les activités du syndicat de la même année. Celui-ci, qui vous a été communiqué antérieurement sous forme imprimée, peut être téléchargé sous <https://www.syvicol.lu/download/3803/rapport-annuel-2020.pdf>.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président